



FLASH INFO

SALAIRES 2022

Clap de fin pour
la Nég Salaires
2022

Le 20 septembre, s'est tenue la dernière séance de négociation Salaires 2022. L'employeur s'était engagé à porter les demandes des organisations syndicales auprès des Pouvoirs Publics et du COMEX UCANSS.

Les Pouvoirs Publics sont restés inflexibles quant à une évolution plus forte de la revalorisation du point. L'employeur affirme que la proposition est "ferme et définitive" :

↳ l'augmentation de la valeur du point sera de **3,5 %**,

↳ à effet au **1er octobre 2022**.

Les Pouvoirs Publics maintiennent ce cadrage budgétaire, estimant :

- que les salariés de la Sécurité sociale bénéficient déjà d'un complément d'intéressement de 200 € en octobre,
- que la revalorisation de la valeur du point de 3,5 % a des conséquences différentes sur la rémunération des salariés de la Sécurité sociale et sur celle des fonctionnaires.

La **CFDT** a regretté avec force cette position des Pouvoirs Publics en rappelant à l'employeur que les agents de la Sécurité sociale ne sont pas des fonctionnaires mais bien des salariés de droit privé et ne bénéficient donc pas de certaines mesures automatiques.

En l'absence d'accord valablement signé, **l'employeur a tenu à rappeler qu'il y aurait pas de "plan B" et donc pas d'augmentation collective et pérenne.**

L'employeur renvoie la balle dans le camp des organisations syndicales. Le projet d'accord salarial sera **ouvert à la signature le 4 octobre**.



Retrouvez nous
sur :

